L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 13 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 11 MARS.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* se demande lequel était le plus sage de faire un compromis ou de n'en pas faire, et il expose les raisons de ceux qui étaient opposés aux compromis et de ceux qui étaient partisans de ce mode de règlement. On peut voir, maintenant, ajoute-t-il, laquelle des ces deux politiques était la plus en rapport avec la fidélité aux principes, la dignité, la sagesse et le succès. Tous les compromis que nos amis ont proposés ont été rejetés et il a été prouvé que Kellogg ne négociait que pour les endormir et les tromper. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'une opinion. C'est de ne plus proposer de compromis, d'attendre ceux que les usurpateurs proposeront et d'organiser la résistance passive dans tout l'Etat.

Dans son édition de lundi, le *Picayune* cite un paragraphe du *Herald*, qui dit que le parti républicain disparaît avec le Congrès dégradé et débauché et il considère que cette dernière session a été un terrible coup pour ce parti.

A propos des projets sur les Antilles, le *Picayune* dit que, tout en n'ayant pas de prédilection pour l'annexion de populations de sang mêlé, sans industrie, sans civilisation, il n'a pas d'objection particulière à la solution de problèmes humanitaires relativement au développement de la race africaine ou à l'acquisition de terres fécondes, dans un climat agréable, pourvu que le fardeau intolérable des taxes ne soit pas augmenté.

Le *Times* constate que le peuple de cet Etat est loin d'être content de sa situation politique présente, et que le peuple des Etats-Unis sympathise avec lui. "Il n'est pas, dit-il, de intérêt du peuple de l'Union que la liberté en Louisiane soit tuée au moyen de balles et de baïonnettes, mises au service d'une usurpation." La paix établie n'est qu'une moquerie, une insulte aux principes et à l'intelligence d'hommes libres. Le *Times* fait de nouveau appel au pouvoir fédéral pour qu'il donne à notre peuple un gouvernement qui puisse être accepté sans déshonneur. Selon lui, une réorganisation de la Législature, de façon à éliminer les éléments usurpateurs les plus patents, serait acceptée comme un bienfait et une courte session spéciale rétablirait les éléments d'une prospérité assurée.

Le *Times* répond sur le ton de la raillerie aux menaces que fulmine le *Republican* contre la Législature du peuple, menaces dont nous avons parlé.

Dans son édition de lundi, le *Times* constate quelques signes à l'adresse du peuple qu'il regarde comme du chemin modéré et rétréchi, et il saisit l'occasion pour revenir à la nécessité d'un compromis au moyen de concessions mutuelles. Dans un autre article, il demande s'il n'y a pas de peines contre les parjures applicables à Colfax et autres représentants compromis.

Le *Republican* continue à gagner péniblement son salaire de journal stipendié par l'usurpation, en insultant à la vérité et au bon sens. Comme nous ne pouvons accepter ses sophismes pour des axiomes, il prétend que nous ne connaissons pas les institutions américaines, et il ajoute que nous écrivons dans une langue morte à laquelle personne ne se souciera de donner cours.

Nous répondrons sur ce point que l'*Abeille* a autant de milliers de lecteurs en Louisiane que le *Republican* en a de centaines, ce qui prouve que la langue française n'est pas encore une langue morte dans notre Etat.

FRANCE.

Assemblée Nationale.

LA COLONNE VENDOME.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. le comte Joachim Murat.—Messieurs, si je suis bien informé, le gouvernement aurait la pensée de faire renvoyer le projet de loi relatif à la reconstruction de la colonne Vendôme, à une commission qui n'est pas encore nommée, pour l'étude d'un projet de loi, qui n'est pas encore déposé, et destiné à ouvrir un crédit pour la restauration des monuments incendiés de Paris.

Comme auteur d'un des amendements présentés sur le projet de reconstruction de la colonne, je viens vous demander de vouloir bien de nouveau faire figurer ce projet de loi à votre ordre du jour.

Voilà bientôt deux ans que ce projet vous a été soumis, que le rapport est distribué et que la discussion est ajournée, et cependant "la France entière, dit le gouvernement dans son exposé des motifs, vous recherchera de relever en lui restituant son caractère national, un monument qui rappelle d'héroïques souvenirs."

Quel est, en effet, celui d'entre vous, messieurs, qui est le Français qui a pu passer, sans sentir le cœur oppressé, sur cette place déshonorée depuis deux ans, sur cette place odieux attentats de l'insurrection de Paris, qui n'ait ressenti cette réparation due à notre honneur national?

Pourquoi un nouveau retard, et comment le justifierait-on? Je prie l'assemblée de ne pas l'autoriser.

Quand on nous proposait de relever la colonne de la place Vendôme, on nous demandait en même temps de relever la chapelle expiatoire et de reconstruire la maison de M. Thiers. La Chapelle expiatoire, qui, du reste, moins souffert qu'on ne l'avait cru, est intacte; la maison de M. Thiers est debout, je crois, ou peu s'en faut. Je vous demande, messieurs, de ne pas nous laisser, pendant ce temps, dans ces jours de deuil, attester encore la gloire de notre époque!

M. de Rourteu, ministre des travaux publics.—Je suis à la disposition de l'Assemblée pour discuter le projet de loi relatif à la colonne Vendôme. Cependant, je dois faire observer que à l'époque où ce projet de loi a été présenté, nous ne connaissions pas encore toute l'étendue des désastres de Paris. Quand nous en avons été instruits, nous avons pensé qu'il convenait de présenter un projet d'ensemble. (Bruits divers)

Ce projet sera bientôt prêt, et je dois en conférer dans ses grandes lignes à la commission du budget qu'avec la commission du projet spécial sur la reconstruction de la colonne Vendôme. Ce crois donc que la mise à l'ordre du jour serait prématurée; mais je répète que je suis à la disposition de l'assemblée pour discuter un projet qui répond à des sentiments de bienfaisance nationale qui ne rencontreront pas de contradicteurs dans l'assemblée. (Approbation.

M. Arsoul.—Le rapport a été déposé quelques jours après la présentation du projet. On avait pensé depuis qu'il pourrait être réuni à un projet d'ensemble; mais la commission est aux ordres de l'assemblée.

M. le comte Joachim Murat.—Messieurs, je remercie M. le ministre des travaux publics, des explications qu'il a bien voulu nous donner, mais je dois dire qu'elles modifient pas mes premières impressions. Si les communications que le gouvernement désire faire à la commission ne portent que sur le point que vient d'établir M. le ministre, c'est-à-dire sur le renvoi d'un projet déjà étudié et rapporté à une commission qui n'est pas nommée pour l'examen d'un projet de loi qui n'est pas présenté, je ne verrais là qu'un ajournement indéfini et je demanderai à l'assemblée de ne pas l'accepter.

L'assemblée se rappelleras que le projet de loi de reconstruction de la colonne a déjà été mis à l'ordre du jour en 1871 et qu'il en a été retiré. Cet ajournement a duré deux ans. Je ne mets nullement en doute la bonne volonté, ni la parole loyale de M. le ministre, mais il comprendra, après cela, que je me défie des ajournements, d'autant que je ne vois aucun avantage à la combinaison qu'il nous propose. Cette combinaison doit-elle amener une économie pour le Trésor?

Nullement. Doit-elle faire disparaître de la discussion certains points de controverse qui des débats peuvent soulever? Pas davantage. Ce n'est qu'un ajournement dont il est impossible de prévoir la durée au milieu des contre-projets, devis et plans de toute sorte que doit nécessiter la reconstruction des monuments incendiés.

Si l'on n'était pas décidé à relever la colonne, je comprendrais ces temporisations; mais si, comme j'en suis très convaincu, le gouvernement et l'Assemblée sont unanimes à cet égard, j'insiste, messieurs, pour que le projet de loi prenne de vous prie de vouloir bien accepter la proposition que j'ai l'honneur de vous soumettre.

L'Assemblée consultée, décide que le projet de loi prendra place à la suite de l'ordre du jour.

La Fusion. — Nous lisons dans l'*Avenir national*:

"Il y a eu, avant-hier soir, à l'hôtel du duc d'Aumale, rue du Faubourg St-Honoré, une réunion des principaux chefs du parti orléaniste et des princes.

"On discutait sur l'opportunité de la fusion.

"Dès les premiers mots le comte de Paris s'est levé et, avant de se retirer, a dit aux personnes présentes:

"*Faites ce que vous voudrez, moi je n'irai pas à Frohsdorf.*

"Le duc d'Aumale n'a pas pris part à la discussion."

Louisiane.

PAROISSE ST-CHARLES. — L'ex-gouverneur Hahn, devenu riche et grand propriétaire, a fondé dans la paroisse St-Charles, où il possède une grande habitation, un village auquel il a donné son nom, Hahnville. Voici ce qu'en dit le *Meschacébé*:

L'ex-gouverneur Hahn, jadis ardent républicain, puis désespéré de la cause vaincue, sitôt qu'un rat en mousse pointa, fit faire la pente de l'édifice, est un type de *scalawag* intellectuel. Largement intéressé dans le journal le *Republican* dans les beaux jours du *Printing Bill*, il est sorti également à temps de la caverne des quarante voleurs, et a acheté un château, c'est-à-dire une habitation, de ses économies. Toujours habile, il secoue de sa souple épaule le manteau troué du plaisant et fonde Hahnville à St-Charles. Hahnville prête au calembour, en français et en anglais; toutefois ce n'est pas la ville de l'âne ou des ânes, mais plutôt l'enclume, *anvil*, où se forgent les armes et les outils d'un pays régénéré. Loin de jeter la première pierre au gouverneur Hahn, remarquons le mérite et félicitons-le sincèrement d'avoir compris et montré la voie en fondant le village-prototype de Père nouvelle.

CRAINTE DE CREVASSE.—On craignait beaucoup, dit le *Meschacébé* du 5 courant, une crevasse au magasin Newman, à deux milles au-dessus de Mahnville; mais la Compagnie des levées est venue à notre aide, et a construit une nouvelle levée autour du magasin, levée qui rétrécit la voie publique, mais la met à l'abri d'une crevasse.

ST. JEAN BAPTISTE.—On lit dans le même journal:

Nous ne nous trompions pas en craignant que l'hiver ne nous gardât perfidement quelques coups de la fin. Dimanche dernier a été un jour froid et pluvieux, et le vent du nord nous a amené deux glaces légères, mais assez nuisibles aux arbres et aux plantes qui bourgeonnaient de confiance, et ont été saisis par ce brusque revirement de température.

ST. JACQUES.—Nous lisons dans le *Louisianais*:

Le travail s'organise, et chacun l'organise à sa façon, mais avec une énergie qui prouve l'unanimité du courage et de l'espoir. Les uns ont formulé le principe de l'association. Les autres ont maintenu le salariat. Mais ceux qui s'en tiennent encore au salariat ont généralement fait un choix de travailleurs sérieux.

Somme toute, chacun proclame plus ou moins que le travailleur blanc n'est pas une exception, que le noir n'est plus le laboureur indispensable de la Louisiane, que les Louisianais et les immigrants ne le cèdent à personne pour la main d'œuvre et l'exploitation du champ, et enfin que l'Union Française a déjà rendu des services incontestables à l'agriculture de nos paroisses et de notre Etat.

Si nous avons déclaré avec satisfaction, tout dernièrement, que les familles espagnoles de l'habitation Welham donnaient une opinion favorable au problème posé, il nous est agréable aujourd'hui de constater que notre co-paroissien M. F. P. Poché, a su organiser sur son habitation un atelier complet et parfait de travailleurs blancs.

ACCIDENT A SHREVEPORT.—M. Joseph Boisseau est tombé de cheval, le 4 de ce mois, à environ un mille de Shreveport, et s'est cassé la jambe près de la cheville.—Le docteur Williams dit que la fracture, quoique non composée, est néanmoins fort mauvaise.

LA LETTRE D'AMÉDÉE.

Nous recevons aujourd'hui les lettres et les journaux de Madrid; mais l'intérêt que les uns et les autres pouvaient offrir a été en grande partie épuisé par les télégrammes de ces derniers temps. Tout les documents rétrospectifs dont ces télégrammes nous avaient donné la substance, il en est dépendant un qui, par l'élévation des sentiments qu'il exprime comme par le caractère exceptionnel ou plutôt sans précédente de la détermination qu'il dicte, mérite une reproduction textuelle. C'est le message adressé par le roi Amédée aux certes pour leur notifier son abdication:

Grand fut l'honneur que me fit la nation espagnole en me choisissant pour occuper le trône que bien longtemps avant, j'avais appréciable pour moi qu'il se présentait entouré des difficultés et des périls qu'entraîne après elle l'entreprise de gouverner un pays aussi profondément troublé.

Soutenu cependant par l'esprit de résolution propre à ma famille, qui cherche plutôt qu'elle ne fuit le danger; décidé à n'inspirer uniquement du bien à ce pays, résolu à remplir religieusement le serment prêté par moi devant les cortès constituantes, et préparé à faire toute espèce de sacrifices pour donner à ce peuple vaillant la paix dont il a besoin, la liberté qui'il mérite et la grandeur à laquelle lui donnent droit sa glorieuse histoire et le courage de ses enfants, je crus que le peu d'expérience de ma vie dans l'art de commander serait remplacé par la loyauté de mon caractère, et que je trouverais une aide puissante pour surmonter les périls et vaincre les difficultés qui ne se cachaient pas à ma vue, dans les sympathies de tous les Espagnols aimant leur pays et désireux de mettre enfin un terme aux luttes sanglantes et stériles qui depuis si longtemps déchirent ses entrailles.

Je reconnais que ma bonne volonté m'a trompé. Voilà deux longues années que j'ai ceint la couronne d'Espagne, et l'Espagne vit dans une lutte perpétuelle, voyant chaque jour s'éloigner davantage l'ère de paix et de bonheur que je désire si ardemment. Si les ennemis de son bonheur étaient étrangers, alors je serais le premier à les combattre, à la tête de ces soldats qui sont aussi braves qu'endurcis à la fatigue; mais tous ceux qui avec l'épée, la plume, la parole, aggravent et perpétuent les maux de la nation sont Espagnols. Tous invoquent le doux nom de la patrie; tous combattent et s'agitent pour son bien; et au milieu du bruit du combat, au milieu de la clameur confuse, étourdissante, contradictoire des partis, au milieu de toutes les manifestations opposées de l'opinion publique, il est impossible d'affirmer quelle est la vraie, et plus impossible encore de trouver le remède à de semblables maux.

Je l'ai cherché avidement dans les limites de la loi, et je ne l'ai pas trouvé. Qui a pouvoir d'observer la loi ne peut le chercher en dehors de la loi.

Personne n'attribuera à une faiblesse de cœur ma résolution. Il n'est pas de péril qui me déterrait à déposer la couronne, si je croyais qu'elle restât sur ma tête pour le bien des Espagnols; mon esprit n'a été nullement troublé par le péril que courait mon épouse chérie, qui, dans un moment solennel, se joint à moi pour exprimer le vif désir que l'on pardonne aux auteurs de cet attentat. Mais j'ai la très ferme conviction que mes efforts seraient stériles et mes intentions irréalisables.

Ce sont là, messieurs les députés, les raisons qui me décident à renoncer à la nation espagnole, et en son nom, à vous, la couronne qui m'a été offerte par un vote national; je fais cette abdication pour moi, mes enfants et leur descendance.

Soyez assurés qu'en abandonnant la couronne je n'abandonne pas l'amour de cette Espagne aussi noble que malheureuse et que je n'emporte d'autre regret que celui de n'avoir pu lui procurer tous les biens que mon cœur désirait loyalement pour elle.

AMÉDÉE.

Palais de Madrid, 11 février 1873

Voici également le texte complet de la réponse du congrès, dont on ne connaissait que deux ou trois passages:

L'assemblée nationale à S. M. le roi don Amédée.

Sire—Les cortès souveraines de la nation espagnole ont entendu avec un religieux respect la lecture de l'éloquent message de Votre Majesté. Dans ses chaleureuses paroles dictées par la droiture, l'honneur et la loyauté, elles ont trouvé une nouvelle preuve des hautes qualités de l'esprit et du cœur qui élèvent Votre Majesté, ainsi que votre attachement profond pour votre seconde patrie.

Mû par ces mêmes sentiments, le congrès de sa dignité jusqu'à la superstition, et de son indépendance jusqu'à l'héroïsme, n'oublie pas que Votre Majesté a été le chef de l'Etat, la personnification de sa souveraineté et la première autorité légale. Elle ne peut pas méconnaître qu'en honorant et grandissant Votre Majesté, elle s'honore et se grandit elle même.

Sire, les cortès ont été fidèles au mandat qu'elles ont reçu de leurs électeurs et le dépositaires de la légalité qu'elles ont trouvée établie par la volonté de la nation et les cortès constituantes. Dans tous leurs actes, dans toutes leurs décisions, les cortès se sont retranchées dans les limites de leurs prérogatives; elles ont respecté la volonté de Votre Majesté et les droits qui lui étaient dévolus par notre pacte constitutionnel.

Proclamant tout ceci très haut et avec grande clarté, afin que jamais ne retombe sur leur nom la responsabilité du conflit que nous acceptons avec douleur, mais que nous terminerons avec énergie, les cortès déclarent à l'unanimité que Votre Majesté est et a été le fidèle, très fidèle observateur des respects dus aux chambres; qu'elle a fidèlement, très fidèlement exécuté les serments prêtés au monarque où Votre Majesté a accepté des mains du peuple la couronne d'Espagne; elles constatent le mérite glorieux, très glorieux (à coups d'Etat et les prérogatives de l'autorité absolue entraînent les plus humbles consistant à ne pas céder aux tentations qui les assiègent sur les plus inaccessibles hauteurs du trône, auquel arrivent seuls et sur lequel restent seuls quelques privilégiés de la terre.

Votre Majesté pourra dire, dans la silence de sa retraite, au sein de sa belle patrie, que si quelqu'un eût été capable d'arrêter la marche impérieuse des événements, Votre Majesté, grâce à son éducation constitutionnelle, à son respect pour le droit constitué, aurait été l'homme capable d'engraver cette marche complètement et absolument. Les cortès, pénétrées de cette vérité, auraient fait, si la chose avait été possible, les plus grands sacrifices pour que Votre Majesté se désistât de son projet et retirât son abdication.

Mais la connaissance qu'ont les cortès de votre inébranlable caractère et la justice qu'elles rendent à la maturité de vos idées et à la persévérance de vos résolutions, empêchent les cortès de prier Votre Majesté de revenir sur sa décision, et les décident à vous notifier qu'elles ont pris en main le pouvoir suprême et la souveraineté de la nation, afin de pouvoir (dans des circonstances si critiques et avec la rapidité voulue par la gravité du péril et de la mise décidée à sacrifier de plein gré, non seulement nos ambitions individuelles, mais encore notre nom et notre existence.

Dès le commencement du siècle actuel, nos pères se sont trouvés dans les circonstances les plus difficiles et ils ont eu en triompher en s'inspirant de ces idées et de ces sentiments.

L'Espagne était abandonnée de ses rois, envahie par les armées étrangères, menacée dans son existence par ce génie illustre qui semblait posséder le secret de la destruction et de la guerre, les cortès étaient réformées dans une Ile assiégée, où semblait finir le sol national. Et bien, les cortès sont non-seulement sauvé la patrie, obligé la grande épopée de son indépendance, mais encore elles ont su rédifier sur les ruines éparses de la vieille société la société nouvelle.

Les cortès savent que la nation espagnole n'a pas dégénéré, et elles espèrent ne pas dégénérer elles-mêmes des ancêtres vertus nationales qui distinguèrent les [illegible] de la Espagne. Quand les périls seront conjurés, quand les obstacles seront vaincus, quand nous sortirons des difficultés qu'entraîne avec elle toute époque de transition et de crise, le peuple espagnol qui, tant que Votre Majesté resera sur son trône, lui donnera toutes les marques de respect, de loyauté et de considération, parce que Votre Majesté le mérite, parce que son auguste épouse le mérite, parce que ses enfants innocents le méritent, de pourra offrir à l'avenir une conjuncte à Votre Majesté, mais elle lui offrira les autre dignité, la dignité de citoyen dans le sein d'un peuple indépendant et libre.

Palais des cortès, 11 février 1873.

(Suivent les signatures du président Rivero et des ministres.)

Voici le texte de l'adhésion du maréchal Espartero:

Que la volonté nationale s'accomplisse telle a toujours été et telle sera toujours ma devise. Les corps législatifs, dans l'exercice de leur souveraineté, ont proclamé la république, que je salue avec vénération, et je viens exprimer mes plus profonds remerciements à messieurs les membres composant le pouvoir exécutif, pour les hommages dont ils ont bien voulu honorer le vétéran de la liberté, qui, étranger à toutes vues personnelles, n'a jamais eu d'autre ambition que le bonheur de sa patrie, BALDOMERO ESPARTERO.

AFFAIRE DU BOIS DE BOULOGNE DE LILLE.

Douai, 15 février.

La ville de Douai est dans un émoi indescriptible. C'est aujourd'hui que l'arrêt doit être rendu dans l'horrible affaire du Bois de Boulogne de Lille.

Ce matin, je me suis rendu au palais..... L'attention est grande et profonde au moment où M. le procureur général Morcrette se lève et se prépare à commencer son réquisitoire avec une sobriété digne et le front soucieux du magistrat qui va remplir un devoir terrible.

M. le procureur-général met deux heures à développer les moyens de l'accusation; il la soutient sur tous les points, excepté sur un chef insignifiant, où il s'agit d'une simple arrestation dans la rue par Basset.

Au début de ce réquisitoire, nous attendions un exorde grandiose qui serait resté comme le prologue de cet immense et lugubre drame, où les traits généraux du procès auraient été esquissés dans un tableau sombre et pathétique; où les figures des accusés nous apparaissent sourd, se glissant dans les broussailles du bois et y consommant leurs abominables attentats aux rayons d'une lune sinistre et blême; où enfin toutes les victimes des femmes violées, comme autant d'*Erinnyes* vengeresses, se seraient dressées frémissantes devant leurs séducteurs et leur auraient à jamais fermé l'entrée de la société.

M. le procureur général Marcrette a délaissé ce préambule oratoire, qui n'aurait pourtant pas manqué d'une poésie farouche et bien en couleur dans cette affaire. Soirée et matinée, il est resté fidèle de suite dans la discussion des faits, les passant en revue un à un, sans sacrifier le moins du monde aux grâces cicéroniennes, dans un langage net, incisif, mais sec non pas sec.

La voix de l'honorable magistrat est assez grêle, mais quand il s'échauffe, elle atteint des notes perçantes et strangulées qui font retentir les voûtes de la salle. Deux fois seulement l'accusateur a tenté un mouvement pathétique, la seconde fois surtout, à propos de certaines circonstances atténuantes en faveur de Conard et de Deleveye. On fait entrer les neuf accusés qui roulent de tous côtés des yeux inquiets et hagards. Quelques-uns pâlissent; d'autres pleurent; Cuvelier surtout est très-pâle.

M. le greffier Dupuis donne le verdict du jury.

L'accusé Dominoy est déclaré acquitté. Son défenseur, Me Bourdon, va le chercher par la main et le fait sortir du banc des accusés; ce pauvre et intéressant jeune homme, qui a payé de six mois de détention et de tant de nuits d'angoisses la fréquentation de ces criminels, semble ne pas croire qu'il a la liberté. Il descend dans le prétoire, tout interdit: un homme à cheveux blancs, qu'on me dit être son père, est là et le serre avec effusion dans ses bras. Tous deux sortent un instant après pour aller chercher leur joie au public.

M. Morcrette requiert l'application de la loi. Me Hattu, au nom de tous ses confrères du barreau, demande l'indulgence et la pitié de la cour: il est très-ému. M. le président Sauvage interroge les huit accusés pour savoir s'ils ont quelque chose à dire sur l'application de la peine.

Cuvelier ne peut articuler une parole. Butin dit: "Je ne sais qu'elle est la peine." Marchez se tait. Leleu, de concert avec Mullier, s'écrie avec une certaine arrogance: "De rentrer ici, nous ne sommes pas coupables; c'est Victor qu'il fallait arrêter, c'est Victor!"

L'auditoire s'interroge, assez surpris, ce nom de Victor ayant à peine été prononcé dans l'affaire.

Deleveye continue à garder son attitude stoïque.

La cour se retire pour délibérer; les longues rumeurs du public suivent son départ. Les accusés semblent souffrir visiblement.

A deux heures moins un quart, la cour rentre en séance. D'après le verdict du jury, Cuvelier est reconnu coupable de tous les viols et arrestations illégales, le fait de faux ordre et d'ordre illégale excepté. Butin et Cuvelier sont reconnus coupables de vol sur une enfant de moins de quinze ans. L'accusation de meurtre est écartée. Pour les autres accusés, quelques chefs sont seulement reconnus. En conséquence, M. le président prononce un arrêt qui condamne:

Cuvelier à 20 ans de travaux forcés.
Butin à la même peine.
Leleu à 8 ans de travaux forcés.
Mercher à 5 ans de réclusion.
Basset à la même peine.
Leleu à 8 ans de travaux forcés.
Conard à 5 ans de réclusion.
Mullier à 5 ans de travaux forcés.
Deleveye à 18 mois d'emprisonnement.

A la porte du palais, les curieux désappointés par le dénouement de l'affaire, attendent les accusés à leur sortie, et les saluent de violentes clameurs. Les mots de *guillotine* et de *mort* frappent mes oreilles.

On va même jusqu'à crier: "Les avocats, à l'eau!" Ils le payeraient trop souvent de leur jolis cœurs aux clameurs. Lelen a reçu aujourd'hui à l'épaule une forte contusion d'un projectile qui lui avait été lancé par la foule, de plusieurs soldats de l'escorte ont aussi été atteintes.

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE GANNON.....Directeur
Mardi, 11 Mars 1873.
BALAGAR,
Comédie-drame en 5 actes.
Mercredi 12—Matinée de Jeune Marie Prosper.—LA VIE DE BOHÊME, TROVATORE, COMAR. Jeudi—L'HOMME N'EST PAS PARFAIT.
11 mars—1f

Théâtre St-Charles.

Propriétaire.....BOLY DE SAR
Dernière soirée de l'engagement de Mlle CARLOTTA LE CLERCQ.
Mardi soir, 11 Mars 1873.

PLOT AND PASSION.

Vendredi—Bénéfice de MLLE LE CLERCQ.
Samedi—Matinée Le Clercq.
Dimanche—Bénéfice d'ALEX. FITZGERALD.
Les vertures commence à 7 heures et demie.
11 mars

Académie de Musique.

Propriétaires et Directeur.....D. RIDWELL
Trésorier.....J. KITTREDGE.
Lundi, 10 mars 1873.
Engagement pour une première seulement.
Mercredi et Samedi,
Matinée des
MINSTRELS DE CAL WAGNER
qui auront l'honneur de paraître devant le public de cette ville dans une série de tours ombre d'Ethiopie, changeant pour des Matinées Ouvertes de chant, danse et d'autres spécialités par les artistes suivants:
CAL WAGNER, BILLY PRICE, BEN BROWN, JOHNNY BOOKER, comédiens.
CAPELLO et BOOKER, chanteurs et danseurs.
LE GRAND QUARTIER CALIFORNIEN
Composé des frères WELLING et de J. W. PARENTI.
Aussi, CHARLES HAYWOOD,
La surprenante Prima Donna bretonne; avec un Orchestre du Bal Sont Ouverts.
Les places peuvent être retenues six jours à l'avance.
9mars

Théâtre des Variétés.

RETOUR DE
LAWRENCE BARRETT,
et de toute la Troupe Dramatique.
LUNDI, MARDI, MERCREDI, et MATINÉE, (Mercredi)
MAN O'DEILIE.
Jeudi—DUKE'S MOTTO.
Vendredi—MERCHANT OF VENICE AND POOR PILLICODDY.
Samedi, Matinée—DUKE'S MOTTO.
Samedi Soir—JULES CÉSAR
A l'étude—"HOME" and "WONDER," deux pièces dans lesquelles LAWRENCE BARRETT jouera.
9 mars

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 49 de rue St-Charles,
EST ouvert tous les jours pour les hommes seulement. Une LECTURE sur les maladies nerveuses, etc., vient d'être publiée; elle s'adresse aux jeunes gens. On l'envoie franc de port; le prix en est de 25 cents. S'adresser au Secrétaire du Musée d'Anatomie, No 49 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans.
7déc—1an

RAFFINERIE PELTON,

Aux Nos. 128 & 130 de la rue des Magnolias.
SUCRES RAFFINES, de toutes les qualités, en boucaults et en barils;
MÉLASSE DE LA LOUISIANE, RECUITE, en barils, demi barils et barillets.
GOLDEN SYRUP NONPAREIL DE LA LOUISIANE, en barils, demi barils et barillets.
A vendre en lots au gré des acheteurs.
Nous signalons à l'attention particulière du public le SIROP DORÉ DE LA LOUISIANE et le SIROP NONPAREIL DE LA LOUISIANE, fait de Sucrerie à la vapeur, sans aucun ferment qu'il est parfaitement pur, sain et le meilleur Sirop de table.
1 mars—1m

MADAME ALABAU,

91 CONTI.....CONTI 91
Champion Costume Store of America.
VIENT de recevoir 1,000 Costumes et Dominos variés de lamme pour dames et messieurs, tels que:
Rois, Princes, Ducs, Comtes, Marquis, Pages, Bacchus, Amours, Fées, Diables, etc., etc.
—AINSI QUE—
Si Armures, Casques, Boucliers, Dômes, Slagot Ours, le Grand Lieutier avec sa suite
Rappelez-vous que c'est Mme Alabau qui a fourni le Costume de l'ESCLAVE NAVAL" et les Mamelures, le Mardi Gras passé.
Nous avons quelques Costumes en vente à des prix très modérés.
(signé) JACQUES MAWKINS,
Pour copie conforme,
O. M. THOMSON,
Greffier.
12 fév—1m Mardi 11 Mars 1873. Deputé Greffier.

PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,
M'honneur d'informer le public que le lier mort qui a été ouvert rue Bienville, sera fermé à partir du No 6 de la rue St. Louis au No 240 de la rue Bienville, à partir de ce jour, 10 mars 1873.
Il se charge des enterrements de toute espèce.
On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, bals et autres usages, etc. Le corbillard de luxe chaud, vraiment de la fabrique Crosby, Brooks & Co., Nouvelle-Orléans, tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, fait appartient.
10 fév—1m

MM. Sazerac de Forge & Fils,
d'Angoulême, (France),
Nous avant-nommés seuls agents, à la Nouvelle-Orléans, pour la vente de leurs célèbres eaux-de-vie, nous sommes prêts à remplir les ordres pour l'importation directe, en douane ou en magasin, les droits payés.
THOS. H. HANDY, & Co.,
27 fév—1m Aux Nos 14 et 16 de la rue Royale

Avis aux Dames.

JULES DELAUNAY,
230.....Rue du Canal.....230
INVITE les dames et le public à venir visiter son grand et joli assortiment de CHEVEUX, de toutes nuances.
Les dames seront surprises de la qualité de la marchandise et de son bon marché.
1 mars—1m

LICENCES —ET— TAXES DE VILLE.

LES soumissiné fait savoir à ses clients et au public qu'il se charge du paiement de LICENCES qui lui sont remises et du paiement des TAXES DE VILLE arriérées—à des conditions avantageuses.
Il a également en main, pour les personnes qui désirent, les Polices d'Assurances sur les WARRANTS convertibles qu'il vendra aux plus bas prix du marché.
J. CHAPUS,
No. 20, rue St. Charles,
22 fév—1m Entre Canal et Commune.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATTHIEU,
Successeur de
Mme LAVILLEBRUYER et DERON
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'Office de l'Abeille.
Réouverture des classes LUNDI, 3 septembre.
Ecout—1an

RESTAURANT VICTOR,

185.....RUE CANAL.....185
Entre Dauphine et Bourbon.
A partir du 1er Février:
Dîner à $1 25.
Potage, goutte plate au choix.
Dessert, Café, une demi bouteille de vin.
Déjeuner à 75 cts.
Trois plats au choix, Dessert.
Café au Lait, un demi bouteille de vin.
Comme par le passé les personnes qui le désirent, seront servies en tête sur vin à la carte, à des prix relativement minimes.
Service complet à cette.
Décoration soignée, Gibiers, Perdreaux, Chevreuils, Bécasses, Bécassines, Faisans, Sarcelles, Canards, Bécasses, Tranches, Poulets, Pompanos.
On prend des abonnements au mois et à la semaine.
Salons particuliers.
Vu la modicité des prix, toutes les consommations seront payables comptant.
26 jan—1m

DENTISTES.

66 - - Rue Bienville - - 66
Encoignure Royale.
Le Dr. L. DUPERRON, Dentiste, tient son Cabinet ouvert de 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Il donne des consultations, fait toutes sortes d'opérations dentaires et remplace les dents perdues par des dents artificielles et naturelles qu'agrée, quelques jours d'essai ou n'a rien à payer si les changement.
Prix modérés et travail consciencieux.
26 fév—1m

Révolution! Révolution!
LES DENTS!
$20.....Les Ratelliers.....$20
—Prix ordinaire $40.—
LE Dr. C. H. MALONEY, au No 120 de la rue du Canal, près de la rue Bienville, vient de mettre des Ratelliers à $20, avec un sentier hermétiques des meilleurs, et garantis son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur.
Mdv—1an.

Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE.
Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deux rues.....maison après la rue du Canal.
Extraction des dents, sans souffrance, à moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.
1oct—6P PRMJ.S.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE.
No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal.
CONTINUE à exécuter toutes les opérations dans l'art de Dentiste d'après les procédés les plus perfection nés, et aux conditions les plus bienveillantes.
Extraction des dents sans douleur avec le chloroforme.
Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.
8 nov 6P

Le Collége Commercial de Dolbear
EST ouvert de 9 heures du matin à 4 heures du soir. Les élèves peuvent commencer en tout temps; l'écriture, le tenue des livres, l'arithmétique et les langues. Il y a une classe de tenue de livres et d'écriture pour les dames.
8 déc—1m

Chaudières à Sucre du Tennessee
De la célèbre Usine de Goodson.
APPARTENANT MM. WOODS, TRATHAN & CO.—Les chaudières, coûtant aux EU. $1,000 et des BOUILLOIRS DE FOURNEAU, les faire marcher.
R. F. LAVILLEBRUYER,
Agent,
No 16, Rue Vivier.
24 oct 1an

ALBIN ROCHEREAU, CHARLES T. DUGASCQ, HENRY CRAWITER.
WILLIAM T. HEPP, ERNEST MERILLE.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS OF
Wines, Brandies, Sardines, &c.
6 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK.
26 & 28 ST. PETER ST., NEW ORLEANS.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
—ET—
IMPORTATEURS,
Nos. 22 ET 24, RUE BIENVILLE,
SEULS AGENTS DE
CHAS. FARRE, REIMS: VINS DE CHAMPAGNE ALLERY ET CAMINET.
J. B CLERCQ & CO.—BORDEAUX: Grands Vins CHATEAU PAPE CLEMENT.
A. DE LUZE & FILS—BORDEAUX: Grands Vins Rouges du Médoc et Château COGNAC.
CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COMPANY—Cogne.
MOET SUTTON
MOET BRUT
GAUTIER FRÈRES
LAMBERT FRÈRES
ALEX. SEIGNETTE
GENIEVRES.
Imperial Eagle—J. A. J. ROLET SCHIEDAM.
Le Chasseur—VAN DER BERG & CO.
Véritable Sherry de PAUL EMILE THOMAS & B. REIG.
Bitters de Boston, Bière Bouteille, Conserves, Huiles, Sardines & Cornichons.
12 déc

Le plus Grand Progrès du Siècle.

$500,000

TOMBOLA A LOTS D'ARGENT.
$100,000 pour $10 seulement.
Un vente d'une loi spéciale de la Législature de la Louisiane, 1869, 1871, 1872 et 1873, ayant pour but de doter le Musée Central Concert, en vertu de la Loi Spéciale